

**Conseil Régional d'Ile-de-France
UPRH SDDS
35 Boulevard des Invalides
75007 – Paris**

Objet : Demande de congé pour formation syndicale (décret n°85-552)

Je soussigné (Nom et Prénom).....
affecté au (service et unité ou lycée d'affectation).....
(téléphone et courriel).....
sollicite l'octroi d'un congé pour formation syndicale en application du décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale.

Cette session de formation syndicale aura lieu du...../...../.....au...../...../..... et sera organisée par le centre ou l'institut de formation agréé suivant :

En cas d'accord concernant cette demande, je m'engage à transmettre à la SDDS l'attestation de stage qui me sera remise à l'issue de la session de formation.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Date et signature de l'agent :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
AVIS DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE OU DU CHEF D'ETABLISSEMENT	
<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable (Indiquez de manière argumentée les nécessités de service qui fondent ce refus)
<u>Motif du refus :</u> Date : le/...../..... Visa :	
NB : A retourner à la SDDS dûment renseigné par courriel : dialoguesocial@iledefrance.fr ou par Fax 01.53.85.51.79	
DECISION DE L'UPRH	
La demande de congé formation syndicale est :	
<input type="checkbox"/> Acceptée	<input type="checkbox"/> Refusée (Indiquez le motif du refus)
<u>Motif du refus :</u> Date : le/...../..... Visa :	
Diffusion par messagerie ou par courrier à : - l'agent, - responsable hiérarchique ou chef d'établissement.	Date de diffusion par la SDDS : le/...../.....